



## Champ professionnel «planification en technique du bâtiment» avec CFC, édiction

---

<b>Projeteur/euse en technique du bâtiment chauffage CFC</b>	SWISSDOC 0.440.79.0, 5.440.19.0, n° 64619
<b>Projeteur/euse en technique du bâtiment ventilation CFC</b>	SWISSDOC 0.440.80.0, 5.440.20.0, n° 64620
<b>Projeteur/euse en technique du bâtiment sanitaire CFC</b>	SWISSDOC 0.440.81.0, 5.440.21.0, n° 64621

Durée de la formation: 4 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

Plan de formation, mesures d'accompagnement y comprises

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Audition: 15 novembre 2023

Édiction: 6 août 2024

Entrée en vigueur: 1<sup>er</sup> janvier 2025

Procédure de qualification, certificat et titre: 1<sup>er</sup> janvier 2029

Cette ordonnance sur la formation professionnelle initiale remplace l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale dans les professions avec CFC du champ professionnel «planification en technique du bâtiment» du 6 octobre 2009 (64616, 64617, 64618).

Le plan de la formation sera disponible sur le site internet de [suissetec www.suissetec.ch](http://www.suissetec.ch) et sous [www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr](http://www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr).

---

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch) et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch).

---